

## APPUI CONSEIL EN RESSOURCES HUMAINES AUX ENTREPRISES D'Auvergne RHÔNE-ALPES

AGEFOS PME Auvergne Rhône-Alpes propose, avec le concours de l'Etat, **un accompagnement conseil en ressources humaines**.

Sont éligibles, les PME-TPE :

- ➔ de moins de 250 salariés, n'appartenant pas à un groupe de 250 salariés et plus, et **prioritairement** les PME de moins de 50 salariés et les TPE de moins de 10 salariés
- ➔ relevant du champ d'AGEFOS PME
- ➔ implantées en Auvergne Rhône-Alpes

**2 dispositifs d'appui conseil mis en œuvre par des prestataires externes** sélectionnés par AGEFOS PME Auvergne Rhône-Alpes suite au référencement réalisé par la DIRECCTE Auvergne Rhône-Alpes :

- ➔ un **accompagnement collectif** : 2 journées collectives + 2 journées individuelles
- ➔ un **accompagnement individuel** : 5 journées individuelles en moyenne

### Financement :

Prise en charge à 50% de l'accompagnement par l'Etat (DIRECCTE Auvergne Rhône-Alpes)

### Exemples de thématiques d'intervention :

- identification du potentiel de création d'emploi et de pérennisation des contrats de travail
- appui au processus de recrutement (définition des profils de poste, coût du recrutement, conduite de l'entretien de recrutement...)
- conditions d'intégration des nouveaux arrivants
- élaboration d'un plan de développement des compétences des salariés et construction de parcours professionnels pour les salariés (évolution, fidélisation, attractivité)
- gestion des âges et transmission des compétences
- professionnalisation de la fonction RH :

### Période de mise en œuvre :

Du 1er juin 2018 au 31 décembre 2019

### Coût de la prestation et participation de l'entreprise :

- **accompagnement collectif (pour un groupe de 5 entreprises) :**
  - ✓ coût : 2 400 € HT
  - ✓ participation de l'entreprise : 1 200 € HT
- **accompagnement individuel (pour 5 jours d'intervention) :**
  - ✓ coût : 5 000 € HT
  - ✓ participation de l'entreprise : 2 500 € HT